



Lettre de Mon Village



Dans ce numéro

Actualités P.2

Sécurité et Citoyenneté P.5

Culture et Associations P.9

Contacts Utiles

Mairie

85 avenue des Côtes de Bourg

www.prignacetmarcamps.fr

secretariat@prignacetmarcamps.fr

Accueil : 05.57.68.44.44

**Urgence en WE
et HNO (Heures non ouvrables)**

06.38.77.06.96

**HORAIRES
ouverture public**

Lundi / Jeudi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Mardi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00

Mercredi

14h00 - 17h30

Vendredi

10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Services d'Urgence

SAMU : 15

POMPIER : 18

GENDARMERIE : 17

SAMU / POMPIER : 112
(à partir d'un téléphone portable)



Éditorial du Maire

Chères Prignacaises, chers Prignacais,

Nous nous associons à l'hommage de la Nation rendu à Samuel PATY, professeur d'histoire et géographie tué pour avoir enseigné, assassiné pour avoir voulu assurer une mission de l'éducation nationale, qui est entre autres, d'éveiller les consciences, de développer les esprits critiques, d'apprendre à débattre...

Un homme qui croyait en la laïcité et dans les vertus du dialogue et de l'échange d'idées, avec une liberté d'expression et de pensées. C'est ce que nous devons préserver et aucun groupement idéologique, religieux ou acte terroriste, ne pourra nous faire oublier ces mots républicains « Liberté, Égalité, Fraternité ».

À la demande du ministère de l'éducation nationale et de l'inspection académique de la Gironde, les écoles organiseront un hommage à Samuel PATY le Lundi 2 novembre à partir de 10 h.

Les élus municipaux (représentants des habitants) sont invités à y participer à partir de 11 h. Notre présence sera également un signe de soutien au corps enseignant.

Nous observerons une minute de silence lors du prochain conseil municipal.

« La liberté est pour l'existence de la pensée ce que l'air est pour le corps »
(Proverbe Français)

Marie-Christine BOUCHET

INFORMATIONS CORONAVIRUS

Durant la période de confinement et jusqu'à nouvel ordre, les services de la mairie et le bureau de poste restent ouverts aux jours et heures habituels.

La bibliothèque municipale est fermée au public.

Des attestations de déplacement dérogatoire sont mises à la disposition des administrés à la mairie en version papier ou en téléchargement sur le site www.gouvernement.fr.

Des masques lavables sont également disponibles.

Toutes personnes de plus de 65 ans et / ou vulnérables qui ne sont pas inscrites sur le registre des personnes à risques et qui souhaitent être contactées par la mairie lors de ce confinement sont invitées à le faire.

Contact Mairie : 05.57.68.44.44

secretariat@prignacetmarcamps.fr

Actualités

Votre Mairie vous informe ...

CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus des séances de Conseils Municipaux sont consultables en ligne sur le site de la commune :

www.prignacetmarcamps.fr

Ils sont également disponibles en version papier à la demande des administrés.

Dernière séance

Réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2020

COVID 19

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, nous vous informons que des masques en tissu lavables sont toujours à votre disposition en mairie. Ils sont à retirer aux horaires d'ouverture de la mairie au public.

Lundi et jeudi : 10 h - 12 h 14 h - 17 h 30

Mardi : 10 h - 12 h 14 h - 19 h

Mercredi : 14 h - 17 h 30

Vendredi : 10 h - 12 h 14 h - 17 h

Contact : 05.57.68.44.44.

www.gouvernement.fr

INFO GRAND CUBZAGUAIS

Les travaux d'aménagement ont débuté sur la RD137 depuis lundi 12 octobre et ce jusqu'au 02 décembre 2020.

Dans le but de créer une piste cyclable, une voie verte et des passages piétons, la RD137 va passer en sens unique dans le sens Pugnac > Saint-André. Une déviation sera mise en place pour le sens Saint-André > Pugnac par l'intérieur de la ZAC Parc Aquitaine.

RD137 : PARC D'AQUITAINE Travaux d'aménagement

du 12/10/2020 au 02/12/2020

Circulation à sens unique sur la RD137
à hauteur de Saint-André-de-Cubzac.
Déviation par l'intérieur du Parc d'Aquitaine.

-  Accès & Sorties Commerces
-  Sens Blaye → Saint-André-de-Cubzac
-  Sens Saint-André-de-Cubzac → Blaye
-  Zone concernée par les travaux

Création de pistes cyclables,
voie verte & traversées piétonnes



Les commerces du Parc d'Aquitaine restent accessibles durant les travaux !



GRAND CUBZAGUAIS

Actualités



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

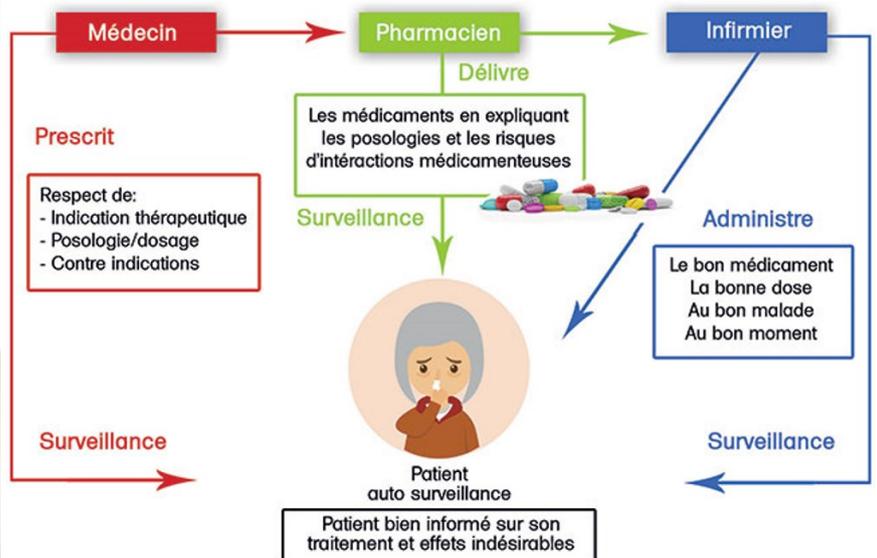
- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux



Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- | | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | | | | |
| Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique | Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir | Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter | Éviter de se toucher le visage | Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres |
| | | | | |
| Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades | Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire | Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum) | Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour | Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid) |

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

Actualités

Direction régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Entre le 1er octobre 2020 et le 30 avril 2021, le **ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** organise le **recensement agricole**, une opération décennale de grande ampleur qui se renouvelle tous les dix ans dans le cadre d'un règlement européen.

Tous les exploitants agricoles sont invités à y participer, sur l'ensemble du territoire, en France métropolitaine comme dans les départements d'Outre-mer.

Cette année et pour la première fois, la collecte des informations se fera en ligne pour 85% des exploitants. Pour tous les autres, des enquêteurs recueilleront directement les données en se déplaçant à leur domicile, ainsi, près de 12.000 exploitations de la Nouvelle-Aquitaine seront enquêtées.

Comme l'a indiqué le Ministre de l'Agriculture, Julien de Normandie, un tel recensement est indispensable pour relever les défis qui nous attendent.

Nous avons besoin de recueillir des données précises pour observer les mutations des systèmes agricoles français, mesurer l'importance de notre agriculture au sein de l'union européenne et déployer toutes les mesures nécessaires pour préparer l'agriculture de demain.

De manière à faciliter l'organisation de la collecte de l'ensemble des données et à déployer l'information auprès des exploitants, le service communication du ministère et celui de la DRAAF ont préparé un kit de communication complet.

En complément, vous trouverez sur le site internet du ministère de l'agriculture (<https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020>) l'ensemble du kit, avec notamment un flyer, un quatre pages, des vidéos, le dossier de presse, des vignettes et bannières animées...


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Durabilité*



INFORMATION GENDARMERIE ALERTE VOL — TOUSSAINT

De nombreuses personnes vont se recueillir sur les tombes de leurs proches le 1er novembre.

Chaque année, de nombreux vols sont constatés dans les véhicules stationnés sur les parkings.

Il arrive que les voitures soient fracturées (le plus souvent bris de glace) mais également que le conducteur ne verrouille pas les portières tout en laissant en évidence des objets, notamment des sacs à main ou portefeuilles.

Pour information, comme chaque année depuis 2017, nous avons placé des affiches sur les portails de vos cimetières pour conseiller la fermeture des véhicules et votre vigilance.

Des services de surveillance sont aussi d'ores et déjà programmés le 1er novembre et les jours précédents aux abords des cimetières.

Sécurité - Citoyenneté



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020



Dans le contexte d'état d'urgence sanitaire,
du décret du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de
Madame la préfète du 23 octobre,

les cérémonies commémoratives devront se dérouler dans un format restreint, sans public.

Le port du masque et la distanciation physique devront être respectés.

Les gerbes devront être prédisposées au pied du monument (pas de dépôt de gerbe durant la cérémonie).

Les prises de paroles devront se faire en respectant la distanciation physique.

Pas de vin d'honneur ou de collation à l'issue de la cérémonie.

Pour les cérémonies à venir, les dispositions seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



Dégradations à la mairie

Le mardi 25 août 2020, le bâtiment de la mairie a subi un ensemble de dégradations, dont une tentative de départ d'incendie.



Nous ne pouvons pas accepter ces agissements et les condamnons vivement !

Rappel

Ces agissements sont soumis aux dispositions des articles 322-1 à 322-4 du code pénal.

« La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende, ... »

« L'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende et celle définie au deuxième alinéa du même article de 7 500 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général, lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est : ... Un registre, une minute ou un acte original de l'autorité publique ... »



Sécurité - Citoyenneté

PARTICIPATION CITOYENNE

PARTICIPATION CITOYENNE



ENSEMBLE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Le vendredi 16 octobre s'est déroulé une réunion sur le thème de la « participation citoyenne », en présence d'une trentaine de citoyens et d'élus. La réunion a été animée par la Gendarmerie de Bourg sur Gironde, en la présence du Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Blaye.

À l'issue de la présentation et de l'échange, des citoyens se sont montrés intéressés afin de devenir « citoyen référent ».

Si vous souhaitez de plus amples informations

ou

vous porter volontaire comme « citoyen référent »

renseignements en mairie

ou

posez votre question à l'adresse : securite-citoyennete@prignacetmarcamps.fr

QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adopté et mis en œuvre.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

LE MAIRE

Pivot du dispositif, le maire :

- Organise une réunion publique avec le responsable local de la gendarmerie pour présenter l'intérêt de la démarche, expliciter son contenu et détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ».
- Signe un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.
- anime le dispositif (mise en place une signalétique spécifique « participation citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.)

Il peut y associer le service de police municipale et/ou le garde champêtre de sa commune.

LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat.

Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier.

La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

LA GENDARMERIE

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.



Sécurité - Citoyenneté

ARS

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Sensibilisation du public au danger du monoxyde de carbone

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone (CO) en France.

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant très difficile à détecter : il est invisible, inodore et non irritant. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant grâce à la combustion de gaz, de bois, de charbon, d'essence, de fuel ou encore d'éthanol.

Certains symptômes annonciateurs d'une intoxication au CO existent. Maux de têtes, nausées et vomissements sont notamment les premiers signes qui doivent alerter. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, cinq points clés sont à retenir :

1. Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
2. Ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air.
3. Dans le cadre de l'achat d'un appareil de chauffage ou d'un appareil au gaz, s'assurer de sa bonne installation et de son bon fonctionnement avant la mise en service et exiger un certificat de conformité auprès de l'installateur.
4. Pour l'utilisation d'un groupe électrogène, ne jamais le placer dans un lieu fermé (maison, cave, garage) et l'installer impérativement à l'extérieur des bâtiments.
5. Enfin, respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages mobiles d'appoint en continu et ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, barbecue, etc.).

L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) poursuit son action d'information sur ces gestes à adopter pour prévenir une intoxication au CO et sur les réflexes à avoir en cas d'apparition des symptômes.



ARS : Délégation départementale de la Gironde Espace Rodesse
103 bis, rue Belleville - CS 91704 Bordeaux cedex
www.ars.nouvelle-aquitaine.santé.fr

Standard : 05.57.01.44.00

Horaires d'ouverture au public : 8 h 30 - 16 h 30, vendredi 16 h 15

Sécurité - Citoyenneté

Vous êtes un particulier ou un professionnel et vous avez besoin d'un justificatif de revenus pour constituer un dossier ?

Si vous voulez vous assurer de l'authenticité des pièces présentées par l'usager ou le client, le site impots.gouv.fr vous propose de les vérifier en ligne.

Propriétaires :

comment vous assurer de l'authenticité des justificatifs de revenus ?

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu en ligne (SVAIR), qu'est-ce que c'est ?

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu en ligne (SVAIR) est un service permettant à un demandeur (bailleur, mairie, organismes sociaux, banques...) de vérifier en ligne l'authenticité de l'avis ou du justificatif d'impôt sur le revenu présenté par un usager ou par un locataire.

Le rôle de ce service est de confirmer les données déjà fournies sur [l'avis d'impôt sur le revenu](#) ou sur [l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu](#) remis par l'usager.

En aucun cas, le SVAIR ne donne accès à un autre document ou au compte fiscal en ligne de l'usager.

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu en ligne (SVAIR), comment ça marche ?

Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu en ligne (SVAIR) est simple d'utilisation. Il est accessible en ligne 24 h / 24, 7 j / 7 et entièrement gratuit.

Afin d'assurer la sécurité requise, la vérification des informations fournies nécessite de saisir les deux identifiants personnels fournis par le particulier :

- le **numéro fiscal** (numéro à 13 chiffres)
- la **référence de l'avis d'impôt** (numéro à 13 chiffres).

Si ces références sont valides, les données figurant sur l'avis d'impôt apparaissent automatiquement à l'écran. L'adéquation entre les données ainsi restituées à l'écran et celles du document fourni par l'usager permet de s'assurer de l'authenticité du document.

Si les revenus diffèrent, cela peut signifier que le particulier a modifié le document fourni par l'administration car les données restituées par le SVAIR sont celles authentifiées par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Toutefois, le document fourni par le particulier peut ne pas correspondre à sa situation la plus récente. C'est le cas notamment lorsque l'usager :

- a déposé une déclaration de revenus rectificative
- a [corrigé en ligne sa déclaration](#).

Il convient alors de lui demander un document plus récent afin que celui-ci corresponde bien à sa dernière situation déclarative.

[Accédez au service de vérification en ligne des avis \(SVAIR\)](#)

Fuite d'eau, problème de canalisation, clés oubliées à l'intérieur du logement...dans ce genre de situations les consommateurs sont souvent contraints de faire appel à un dépanneur, parfois en urgence. Malheureusement certains professionnels indécents abusent de la situation, en surfacturant leurs prestations ou en proposant des interventions non pertinentes. Nous vous rappelons les choses auxquelles vous devez prêter attention lorsque vous faites appel à un dépannage à domicile !

Dépannage à domicile : à quoi devez-vous faire attention ?

Dépannage à domicile : de quoi parle-t-on ?

Comme le rappelle la [Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes \(DGCCRF\)](#), le dépannage à domicile concerne un grand nombre de prestations assurées par divers professionnels des secteurs du bâtiment et l'équipement de la maison.

Dépannage à domicile : en tant que consommateur, à quoi devez-vous faire attention ?

Conseil n°1 : méfiez-vous des publicités/tracts relatifs au dépannage à domicile

Conseil n°2 : constituez-vous une liste d'artisans fiables à contacter, notamment pour les situations d'urgence

Conseil n°3 : en l'absence de devis, ne donnez pas votre accord au dépannage

Conseil n°4 : sachez que le professionnel doit impérativement faire apparaître un certain nombre d'informations dans le devis

Conseil n°5 : veillez à ce que le professionnel vous remette un exemplaire du contrat

Conseil n°6 : lorsque la prestation est supérieure à 25 € TTC, le professionnel doit vous remettre une facture

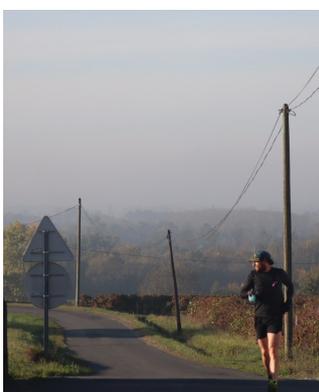
Conseil n°7 : sachez repérer les professionnels indécents

Source :

[Ministère de l'économie, des finances et de la relance](#)

Culture - Associations

OCTOBRE ROSE



Le samedi 17 octobre avait lieu, pour la première fois sur notre commune, Octobre Rose. Une première qui fut ensoleillée et couronnée d'un merveilleux succès. Nous avons dénombré plus de 80 participants, 85 exactement, qui étaient sur la ligne de départ prêts à engloutir les 5 ou 10 km de parcours prévu. Un grand bravo à eux d'avoir répondu présent pour cette noble cause. Cette matinée a été riche en rencontres et nous tenons à remercier toutes ces personnes y compris ceux et celles qui nous ont prêtés main forte pour l'installation et le bon déroulement de l'évènement. Nous vous disons à l'année prochaine pour une seconde édition encore plus forte !!! D'ici là prenez bien soin de vous et de vos proches.

La Mairie



Culture - Associations

PLATEAU TENNIS 2020

Samedi 10 octobre après-midi, l'UTBPG a proposé une animation qui a rassemblé des enfants de plusieurs clubs de la Galaxie 6/7/8/9 ans niveau de balle rouge. Cette animation a eu lieu sur les terrains de Prignac.

22 enfants (17 G et 5 F) ont répondu présents à cette animation. L'après-midi a débuté par des petits jeux par équipe puis les enfants se sont entraînés au service. Ensuite, ils ont fait des petits matchs arbitrés par un enfant sur un temps limité. Pour la plupart des enfants, c'était leur premier plateau.

De nombreux parents / accompagnateurs ont assisté à cette manifestation qui s'est déroulée dans une excellente ambiance avec un temps agréable.

L'après-midi s'est achevée par la remise des récompenses puis par un goûter pour les enfants et les adultes.

Ces rencontres amènent petit à petit les enfants à la compétition. Ils apprennent ainsi à s'appliquer, à se concentrer, à gérer leur stress et à arbitrer les matchs.

Ce fut une journée sympathique : nous remercions les participants, les accompagnateurs ainsi que les bénévoles et notre nouveau moniteur Pierre Alexis qui ont encadré cette activité.



Culture - Associations



Bibliothèque Municipale Un peu d'humour et de lecture « Une drôle d'histoire »



Voici quelque chose que je veux partager avec vous... Une bizarrerie.

Je suis allée au supermarché de la Tranche sur Mer où j'ai passé quelques jours de vacances, avec la prudence dictée par la nouvelle normalité. Masque, entrée sécuritaire et distance de sécurité.

J'ai ensuite sélectionné mes achats (courte liste) et quand je me suis alignée pour payer, entre prendre l'argent et stocker le téléphone, le billet de 50€ avec quoi j'allais payer est tombé par terre. L'homme qui était devant moi, un costaud bien baraqué, était en train de finir de payer ses achats, il s'est lentement penché et a récupéré mon billet. Je me suis dit que les mecs sympas et attentifs ça ne court pas les rues. J'ai tendu la main, attendant qu'il me rende mon argent, essayant de rester à l'écart, afin qu'il se sente en sécurité, tout en me préparant à le remercier pour le geste.

Mais tout à coup, ce qu'il m'a dit m'a pour le moins surprise : « Ce qu'il y a sur le sol appartient à celui qui le trouve ! » Et juste comme ça, il est parti... naturellement, comme s'il n'avait rien fait de mal.

J'ai regardé la dame derrière moi et les gens à côté de moi et ils m'ont tous regardé sous le choc et l'incrédulité, murmurant des choses entre eux.

Pendant un moment, j'ai essayé de m'évaluer. Je voulais régler cela par moi-même... J'ai laissé mes achats, je n'avais pas pris mon sac et je l'ai suivi sur le parking, pour récupérer mes 50€. Je me suis rendue compte que deux clients qui étaient près de moi m'ont accompagné, curieux de savoir ce qui allait se passer... En venir aux mains s'il le fallait, il était vraiment costaud ce crétin.

Je lui ai parlé en demandant mon argent, mais il m'a regardé avec mépris et a agi comme si j'étais invisible.

Quand il est arrivé à la voiture, il a lentement mis ses deux gros cabas par terre pour sortir la clé de sa poche et ouvrir le coffre, et je me suis dit « C'est maintenant ou jamais ! »

J'ai pris les deux sacs et je lui ai dit la même chose qu'il m'avait dite « Ce qu'il y a sur le sol appartient à celui qui le trouve ! » Et j'ai commencé à courir vers ma voiture, entre peur et rire, assez contente de moi.

Les spectateurs ont commencé à applaudir et j'ai vu que le « gars intelligent » avait été irrité après tout, alors qu'il quittait le parking avec sa voiture, en abîmant des cônes de sécurité sur son passage.

Je jure que j'ai ressenti une montée d'adrénaline, de peur et de nervosité mais ensuite j'avais des larmes de rire.

Quand je suis rentrée, j'ai ouvert les sacs et j'ai trouvé :

- 2 kg de grosses crevettes fraîches, 1 beau saumon, 1,4 kg de filet de bœuf, de beaux morceaux de fromages et des yaourts bio, du pain de mie à grains complets, 2 paquets de tagliatelles, 2 paquets de pommes rouges bio, 2 pots de confiture de fraises, 1 foie gras artisanal dans un bocal en verre, 1/4 de jambon de porc noir de Bigorre, 1 grand pot de mayonnaise, 2 plaques de beurre, 2 bouteilles de limonade de 2 l, 1 bouteille de Bourgueil, 1 de Brouilly et une petite bouteille de 70 cl de whisky japonais.

Je n'avais jamais fait autant d'achats avec seulement 50€ !

Et maintenant me voilà... en train de prendre un verre de Bourgueil, dans un joli verre, de savourer du foie gras et de penser en écrivant « Suis-je justicière ou vindicative ? »

AVEZ-VOUS LU JUSQU'ICI ?

Cela ne m'est évidemment pas arrivé. C'est juste une campagne pour promouvoir la lecture et l'humour !

La lecture stimule l'esprit et l'imagination, nous fait voyager vers d'autres endroits et nous aide même à communiquer.

Si vous voulez, copiez, collez et peut-être provoquerez-vous un sourire de vos amis. S'il vous plaît, allez-y, stimulez l'esprit de quelqu'un..

La lecture d'un article entier empêche également de devenir victime d'appâts à clics et de fausses nouvelles.



Culture - Associations

Pour le plaisir de faire découvrir votre territoire à vos proches, devenez Ambassadeur!

Si le Grand Cubzaguais attire chaque année près de 20 000 visiteurs, il faut compter parmi eux plus de 30 % de parents, proches ou amis qui viennent séjourner à votre invitation. Pour encourager cette initiative, l'Office de tourisme a mis en place une « Carte Ambassadeur » pour le plaisir de découvrir notre territoire et de le partager. Grâce à elle, vous aurez la gratuité sur plusieurs sites partenaires.

Vous êtes sensibles aux richesses architecturales, patrimoniales, gastronomiques, naturelles de votre territoire. Vous n'avez de cesse de découvrir ou faire découvrir ses trésors? Alors cette carte ambassadeur est faite pour vous.

Le détenteur de la carte « Ambassadeur » bénéficie d'un avantage auprès de nos sites et activités touristiques partenaires, à condition d'être accompagné d'au moins deux personnes adultes payantes.

Les avantages proposés par la carte Ambassadeur ne sont pas cumulables avec d'autres formes de réductions et n'offrent pas d'accès prioritaire aux entrées des sites participant à l'opération.

Qui en profite ?

Sur présentation d'un justificatif de domicile, que vous soyez habitant permanent (plus de 18 ans) ou propriétaire d'une résidence secondaire du Grand Cubzaguais, vous êtes invité à venir retirer gratuitement votre carte auprès de l'Office de Tourisme à Bourg ou à Saint André de Cubzac. Une carte par foyer est délivrée.

Comment en profiter?

Présentez simplement votre carte « Ambassadeur » à l'entrée des sites. Attention, cette carte n'enlève pas l'obligation de réservation et n'offre pas d'accès prioritaire. Les avantages de cette carte « Ambassadeur » ne sont pas cumulables avec d'autres formes de réduction.

Combien de temps votre « Carte Ambassadeur » est-elle valable?

Elle est valable un an, à compter de sa date d'émission.

<http://blog.bourg-cubzaguais-tourisme.fr/la-carte-ambassadeur>

Carte Ambassadeur

Disponible toute l'année à l'Office de tourisme : Bureau de Saint André de Cubzac et Bureau de Bourg.
Infos : ☎ 05.57.68.31.76 ou ☎ 05.57.43.64.80



Sur présentation d'un justificatif de domicile, vous êtes invité à venir retirer gratuitement votre carte auprès de l'Office de Tourisme à Bourg ou à St André de Cubzac. Une carte par foyer est délivrée.

Le détenteur de la carte « Ambassadeur » bénéficie d'un avantage auprès de nos sites et activités touristiques partenaires (restaurants, piscines, musées, location de vélo électrique...), à condition d'être accompagné d'au moins deux personnes adultes payantes. Elle est valable un an à compter de sa date d'émission.

www.bbte.fr
05 57 68 31 76 / 05 57 43 64 80

BOURG

Office de tourisme - Accueil de Bourg
Place de la Libération Hôtel de la Jurade 33710 Bourg
tourismebourg@grand-cubzaguais.fr
☎ 05.57.68.31.76

SAINT-ANDRE-DE CUBZAC

Bureau d'information touristique
9 Allée du Champs de Foire Square François Mitterrand
332410 Saint -André -de-Cubzac
tourismesaintandredecubzac@grand-cubzaguais.fr
☎ 05.57.43.64.80

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020
Contact : lettredemonvillage@prignacetmarcamps.fr